

# DOSSIER DE PRESSE

Conférence annuelle  
du Plan France Très Haut Débit

France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16 juillet 2015





# Éditorial



« Le numérique est aujourd'hui dans tous les usages : les transports, les entreprises, les loisirs, les objets connectés, l'accès à l'information, les smartphones, etc. Mais il n'est pas dans tous les territoires. Non parce que les habitants de ces territoires seraient moins enclins à utiliser ces nouveaux outils, ou parce qu'ils ne disposeraient pas des compétences nécessaires, mais parce que les infrastructures sont insuffisantes – quand elles ne sont pas inexistantes.

La France a toujours fait de l'accès pour tous une dimension essentielle de son modèle – c'est elle qui a par exemple inventé la notion de continuité du

service public. **Le gouvernement a donc fait le choix de l'accès au numérique dans tous les territoires grâce à un objectif commun : la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici 2022. C'est le sens et l'ambition du Plan France Très Haut Débit.**

Si le Gouvernement est l'initiateur de ce grand chantier d'investissements et d'infrastructures, son rôle est de fixer une trajectoire commune et de fédérer les acteurs. C'est l'objectif des dispositions du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui invite l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes à définir des tarifs d'accès pour les réseaux d'initiative publique afin de préserver le patrimoine des collectivités territoriales. Le Gouvernement doit aussi être facilitateur, comme il l'a été en permettant, par le même projet de loi, l'obligation d'équipement en fibre optique des logements neufs, au bénéfice du déploiement et de l'utilisation des nouveaux réseaux. Le Gouvernement doit aussi veiller au suivi de la mise en œuvre et au respect par les opérateurs des engagements pris. **Mais sur le terrain, dans tous les départements mobilisés, ce sont les élus locaux, les opérateurs, les industriels et les investisseurs qui sont les acteurs de la réussite des déploiements.**

Si le déploiement de réseaux de très haut débit est un chantier qui s'inscrit dans le temps long, certains territoires en bénéficient déjà. En 2014, la généralisation du VDSL2 permise par l'action publique a rendu éligibles au très haut débit plus de trois millions de logements, services publics et entreprises supplémentaires. La couverture en très haut débit du territoire est désormais de 42%, contre 34,6% fin 2013.

Par ailleurs, la forte mobilisation des élus locaux a permis d'initier des travaux de montée en débit et de déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans une quarantaine de départements en 2014. Elles apporteront en 2015, notamment dans les territoires ruraux et de montagne les moins bien desservis, des améliorations sensibles pour nos concitoyens, permettant d'y diffuser les usages numériques à l'ensemble de la population.

Cette mobilisation des collectivités territoriales témoigne de la capacité des élus locaux à répondre aux attentes de leurs territoires. Les territoires bénéficient d'un soutien inédit de l'Etat, qui a déjà donné un accord de préfinancement pour une quarantaine de dossiers et un montant de subventions de plus d'1,3 milliards d'euros. Pour confirmer cette dynamique, le Parlement a autorisé l'inscription d'une enveloppe d'autorisations d'engagements d'1,412 milliard d'euros dans le cadre de la loi de finances pour 2015. **Collectivités territoriales, parlementaires, industriels et Gouvernement : nous nous sommes tous engagés pour la réussite du plus grand chantier d'infrastructures du quinquennat. La mobilisation ne doit pas faiblir : elle peut au contraire accélérer encore.**

Deux ans après le lancement de ce chantier national, ce rapport vise à transmettre aux représentants de la nation un état des lieux transparent et complet des déploiements, des investissements et des engagements financiers de l'Etat. Une étape nécessaire pour rendre compte de mon action et assurer la transparence de cette politique publique ambitieuse. Je veux désormais que nous puissions aller plus vite, mettre en place des dispositifs plus simples et harmonisés sur tout le territoire ».

**Emmanuel MACRON,**  
**ministre de l'Economie, de l'Industrie**  
**et du Numérique**

# Le Plan France Très Haut Débit, qu'est-ce que c'est ?

20 milliards d'euros d'investissement  
pour apporter un accès à Internet à très haut débit  
sur l'ensemble du territoire d'ici 2022

## **Un engagement du Président de la République :**

« *Je soutiendrai le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique, levier essentiel d'une nouvelle croissance, et j'organiserai avec les collectivités locales et l'industrie la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans* » (Quatrième engagement des « Soixante engagements pour la France ». François HOLLANDE, candidat à la Présidence de la République).

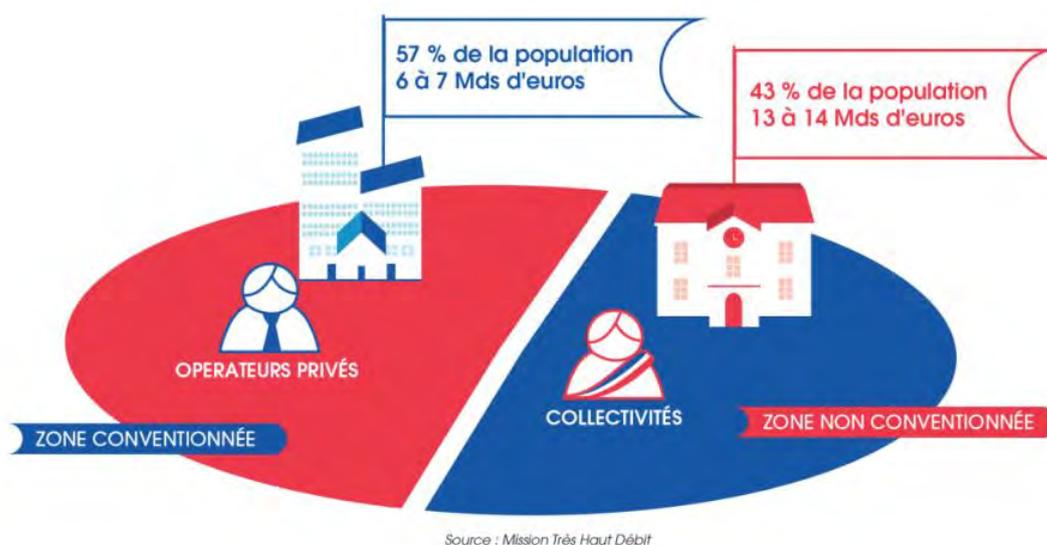
## **Objectif : une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022**

Lancé au printemps 2013 avec la mobilisation de plus de 3 milliards d'euros de subvention de l'Etat, le Plan France Très Haut débit vise à

couvrir l'intégralité du territoire en dix ans, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

## **20 milliards d'euros d'investissement en dix ans :**

Pour atteindre cet objectif, le Plan mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'Etat. Pour assurer que la couverture du territoire sera intégrale en 2022 et éviter le déploiement de plusieurs réseaux en parallèle, le Plan divise le territoire en deux zones, en privilégiant le déploiement d'une seule infrastructure de pointe mutualisée, ouverte à tous les opérateurs.



- **Dans les grandes agglomérations et principaux chefs-lieux de département, les opérateurs privés déploient des réseaux privés de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FttH).**

Les opérateurs privés s'engagent à réaliser ces déploiements d'ici 2022 dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'Etat. Ces zones dites « conventionnées » concernent 3 600 communes et 57% de la population et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros, hors raccordements finals.

- En dehors de ces zones conventionnées, **les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet** : réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FttH), amélioration des

débits sur le réseau cuivre en apportant la fibre optique au cœur des villages (montée en débit et VDSL2) et réseaux hertziens (satellite, Wimax, Wifi, 4G à usage fixe).

Propriété des collectivités territoriales, ces « réseaux d'initiative publique » proposent, comme les réseaux privés, des services aux particuliers et aux entreprises par des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Il est prévu que les recettes d'exploitation et le cofinancement issus de ces FAI permettront de financer la moitié de l'investissement (6,5 Mds€ sur un investissement total de 13 à 14 Mds€). La seconde moitié de l'investissement (6,5 Mds€) est financée par des subventions publiques, dont une enveloppe de subvention de l'Etat de plus de 3 Mds€ et la mobilisation de plus de 500M€ de fonds européens.

# 6 mesures prises par le Gouvernement pour accélérer le Plan France Très Haut Débit :

## **Les mesures issues du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques:**

### **Extension de l'obligation de pré-raccordement à l'ensemble des logements neufs :**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, les immeubles collectifs neufs de plus de 12 logements sont soumis à une obligation de pré-raccordement en fibre optique, c'est-à-dire que la fibre optique est déployée dans les immeubles jusqu'à l'entrée des logements. L'objectif est d'accélérer les raccordements en anticipant le déploiement du réseau.

- Mesure 1 : L'obligation de pré-raccorder les immeubles neufs est étendue à l'ensemble des logements neufs, qu'ils soient collectifs ou individuels. Cette obligation s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Définition de lignes tarifaires pour la commercialisation des réseaux d'initiative publique :**

Les réseaux d'initiative publique représentent un investissement particulièrement important, dont l'équilibre économique dépend en partie du niveau des tarifs d'accès proposés aux fournisseurs d'accès à Internet.

- Mesure 2 : Pour éviter une concurrence entre réseaux d'initiative publique qui pourrait conduire à une spirale

déflationniste sur les tarifs et à une dépréciation de la valeur des réseaux, l'ARCEP aura pour mission de définir les lignes directrices portant sur les conditions tarifaires d'accès aux réseaux ouverts à très haut débit en fibre optique au public permettant de desservir un utilisateur final.

### **Création d'un statut de « zone fibrée » pour faciliter la transition vers les réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FttH) :**

Le déploiement de réseaux FttH a vocation à rendre raccordables l'ensemble des locaux (logements, entreprises, sites publics) de la zone concernée. La réalisation de déploiements FttH couvrant l'ensemble des utilisateurs d'un territoire donné ouvre une perspective de migration de l'ensemble des accès utilisant le réseau de cuivre (DSL) vers les nouveaux réseaux.

- Mesure 3 : Un statut de « zone fibrée » est institué pour déclencher des mesures facilitant la transition vers le très haut débit. Ce statut peut être obtenu dès lors que l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibre optique ouvert à la mutualisation (à tous les fournisseurs d'accès à Internet) sont suffisamment avancés pour déclencher des mesures de facilitation de la transition vers le très haut débit, à la demande de l'opérateur de réseau ou de la collectivité territoriale l'ayant établi. Ce statut est attribué par le ministre chargé des communications électroniques, après avis de l'Arcep.

## **Le cahier des charges 2015 du Plan France THD pour accélérer les déploiements des réseaux des collectivités territoriales :**

A travers l'appel à projet du Plan France Très Haut Débit, l'Etat invite les collectivités territoriales à déposer un dossier de demande de subvention en fonction de règles fixées par le cahier des charges de ce Plan. Ce document a été modifié par l'arrêté du 12 mai 2015 relatif au cahier des charges «France très haut débit – Réseaux d'initiative publique – version 2015 ». Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du Plan, ce document prévoit notamment :

### **Un soutien renforcé pour le raccordement en fibre optique des PME et des sites publics :**

Le déploiement des réseaux d'initiative publique FttH est réalisé par « plaques » successives d'une ou plusieurs communes. Les entreprises localisées en dehors des premières plaques de déploiement ne pouvaient donc pas bénéficier de raccordements en fibres optiques. Les seules offres disponibles étaient celles proposées sur les réseaux privés, dont la couverture est limitée et le coût souvent inadapté aux besoins des PME (plus de 1.500 euros par mois pour un service à 100 Mégabits par seconde).

- Mesure 4 : Le raccordement spécifique des entreprises et des sites publics en dehors des premières plaques de déploiement FttH est désormais autorisé, y compris lorsqu'il existe des réseaux privés, sous réserve que le projet s'inscrive dans une architecture de réseau qui préfigure un déploiement généralisé à l'ensemble des locaux (boucle locale optique mutualisée ». Cette disposition vise à accélérer le raccordement

en fibre optique des PME et des sites publics et à permettre le développement d'offres adaptées aux besoins des PME quelle que soit leur localisation sur le territoire national, dont le coût mensuel de l'abonnement pourrait être estimé à 200/300€.

- Mesure 5 : L'Etat apporte un soutien financier de 1 000€ pour le raccordement spécifique d'une entreprise ou d'un site public.

### **Un nouveau soutien pour le raccordement des points hauts des zones blanches des réseaux mobiles :**

La finalisation du programme « zones blanches » prévue dans le projet de loi *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* permettra d'apporter une couverture mobile dans tous les centre-bourgs identifiés par le programme. Néanmoins, la couverture du centre-bourg ne permet pas d'apporter un accès sur l'ensemble des communes.

A la suite de la deuxième réunion de travail avec les opérateurs mobiles le 21 mai 2015, Emmanuel MACRON et Axelle LEMAIRE ont annoncé que le guichet de couverture mobile qui sera mis en place au sein de l'Agence du numérique devra permettre aux collectivités territoriales de définir 800 sites prioritaires qui pourront bénéficier d'un soutien financier pour la couverture mobile (couverture des zones d'activité économique à l'écart du centre bourg, d'un équipement public isolé ou d'une zone touristique dépourvue d'habitants mais fréquentée).

- Mesure 6 : L'Etat apporte un soutien financier au raccordement des points hauts des zones blanches de la téléphonie mobile sélectionnées dans le cadre du « guichet unique » de l'Agence du Numérique.

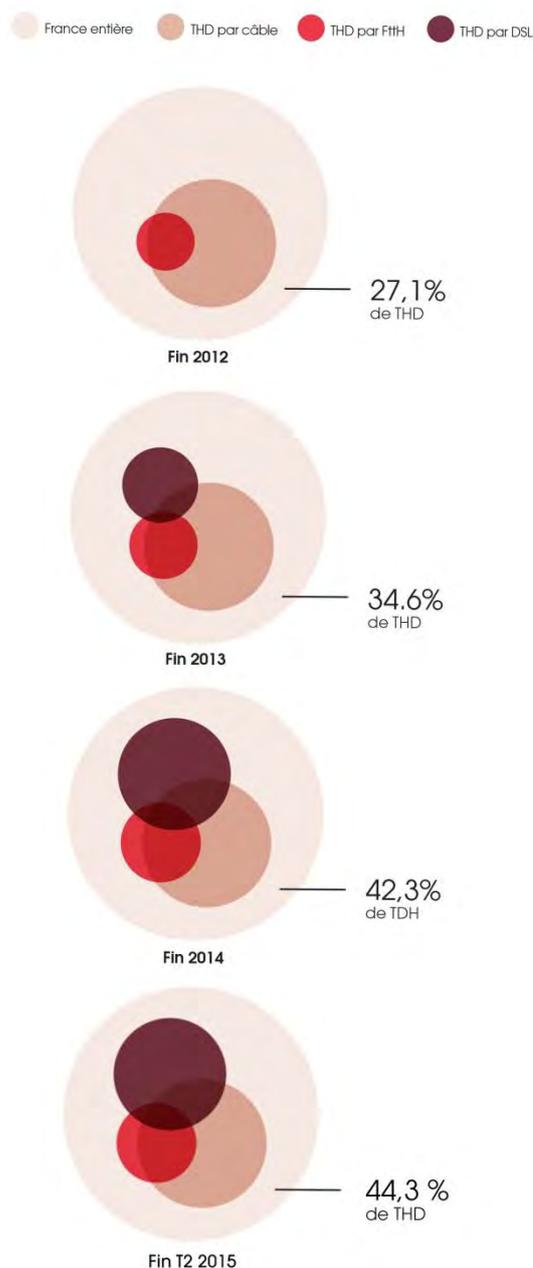
# État des lieux de la couverture du territoire en très haut débit :

## Couverture en très haut débit à la fin du second trimestre 2015 : 44,3 % de l'objectif rempli

À la fin du second trimestre 2015, la couverture en très haut débit de l'ensemble des locaux (logements, entreprises et sites publics) du territoire était de 44,3 %, soit près de 17 millions de locaux<sup>1</sup>. Cette couverture repose sur trois types de réseaux :

- La fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) : 11,3% des locaux
- Le VDSL2 : 20,7% des locaux
- Le câble modernisé : 27% des locaux

Cette hausse de près de 10 points de la couverture en très haut débit par rapport au dernier trimestre 2013 résulte principalement de la généralisation du VDSL2 en 2014 et de la forte accélération des déploiements FttH en 2015 (11,3% de couverture contre 9,6% au T4 2014).



<sup>1</sup> Au niveau national, le nombre total de locaux pris en compte est de 38 millions, dont 17 millions dans la zone d'initiative publique et 21 millions dans la zone d'initiative privée.

### Déploiements des opérateurs privés : plus de 50% des locaux dans un processus de conventionnement

Dans les zones où les opérateurs privés ont manifesté leur intention de déployer un réseau FttH (3 583 communes de la zone AMII), 53% des locaux sont engagés dans un processus de signature d'une convention de programmation et de suivi des déploiements (1 764 communes et 7,4 millions de locaux) 35% des locaux bénéficient d'une convention signée (1059 communes) et 18% sont en cours de conventionnement (705 communes).

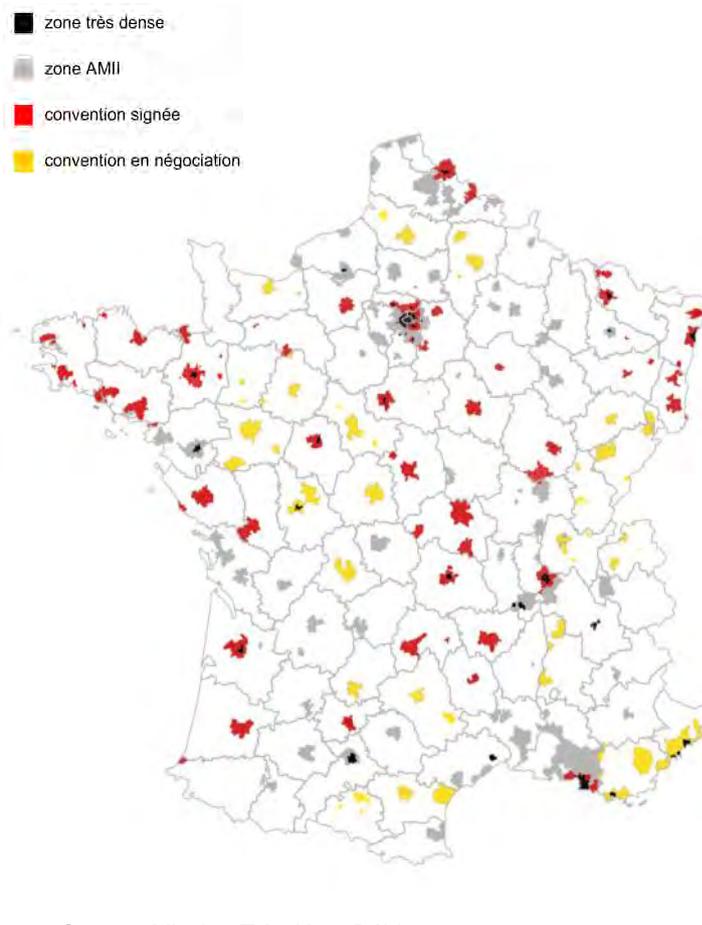
### Déploiements des collectivités territoriales : des engagements pour plus de 7 millions de locaux :

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, 74 demandes de subvention ont été déposées par les collectivités territoriales pour déployer un réseau d'initiative publique. Elaborés à l'échelle

départementale ou pluri-départementale, ces projets concernent 87 départements. D'ici 2020, ils permettront d'améliorer l'accès à Internet pour près de 7,3 millions de locaux :

- 6,3 millions de locaux bénéficiaires du déploiement des réseaux FttH
- Près de 800 000 locaux bénéficiaires de modernisation du réseau DSL (opérations de « montée en débit » sur le réseau cuivre), dont une partie bénéficiera du très haut débit par le VDSL2
- Environ 200 000 locaux connectés par des réseaux hertziens (satellite, WiMAX, LTE).

La majorité des opérations de montée en débit sur le réseau DSL seront mises en œuvre en 2015 et 2016. Pour le déploiement de réseaux d'initiative publique FttH, le nombre de locaux raccordables devrait dépasser 500 000 d'ici la fin du premier semestre 2016, pour ensuite atteindre un rythme annuel d'un million de locaux raccordables.



Source: Mission Très Haut Débit

## Exemples de projets en cours de déploiement

### Le projet de la Bretagne

Porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne, le projet vise à investir d'ici fin 2018 près de 610M€.

<u>Déploiements réalisés fin 2015</u>	<u>Déploiements réalisés fin 2018</u>
- Montée en débit : 50 000 lignes	- Montée en débit : 50 000 lignes
- FttH : <i>démarrage des travaux</i>	- FttH : 230 000 lignes

### Le projet de l'Oise

Porté par le syndicat mixte Oise THD, le projet vise à investir d'ici fin 2018 près de 235M€.

<u>Déploiements réalisés fin 2015</u>	<u>Déploiements réalisés fin 2018</u>
- FttH : 54 000 lignes	- FttH : 183 000 lignes

### Le projet de la Loire

Porté par le syndicat intercommunal d'énergies de Loire (SIEL), le projet vise à investir d'ici 2019 près de 283 M€.

<u>Déploiements réalisés fin 2015</u>	<u>Déploiements réalisés fin 2022</u>
- FttH : 3 000 lignes	- FttH : 171 000 lignes

## Des projets en cours de réalisation

### Le projet de l'Alsace

Porté par le conseil régional d'Alsace, le projet vise à investir d'ici 2021 près de 620 M€.

<u>Calendrier prévisionnel d'attribution</u>	<u>Déploiements réalisés fin 2021</u>
- DSP concessive : attribution T4 2015	- FttH : 400 000 lignes + 104 000 optionnelles

### Le projet du Nord-Pas-de-Calais

Porté par le syndicat mixte La Fibre numérique, le projet vise à investir d'ici 2020 plus de 730 M€.

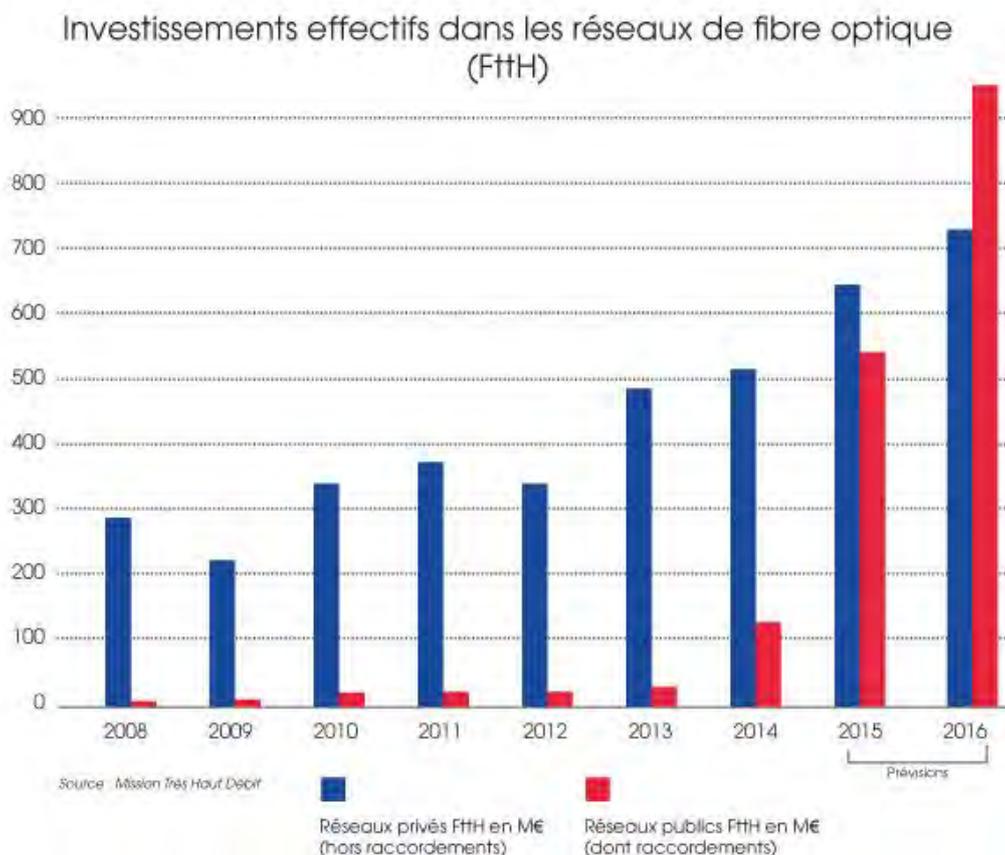
<u>Calendrier prévisionnel d'attribution</u>	<u>Déploiements réalisés fin 2020</u>
- Marché de travaux FttH : attribution T4 2015	- Montée en débit : 36 500 lignes
- DSP : attribution T2 2016	- FttH : 536 000 lignes

# Etat des lieux des investissements dans le cadre du Plan France Très Haut Débit :

## 660 millions d'euros investis dans les réseaux FttH en 2014 :

En 2014, les investissements dans les réseaux FttH privés et publics ont atteint 660 millions d'euros, soit une hausse de 143 millions d'euros par rapport à l'année 2013. Cette hausse

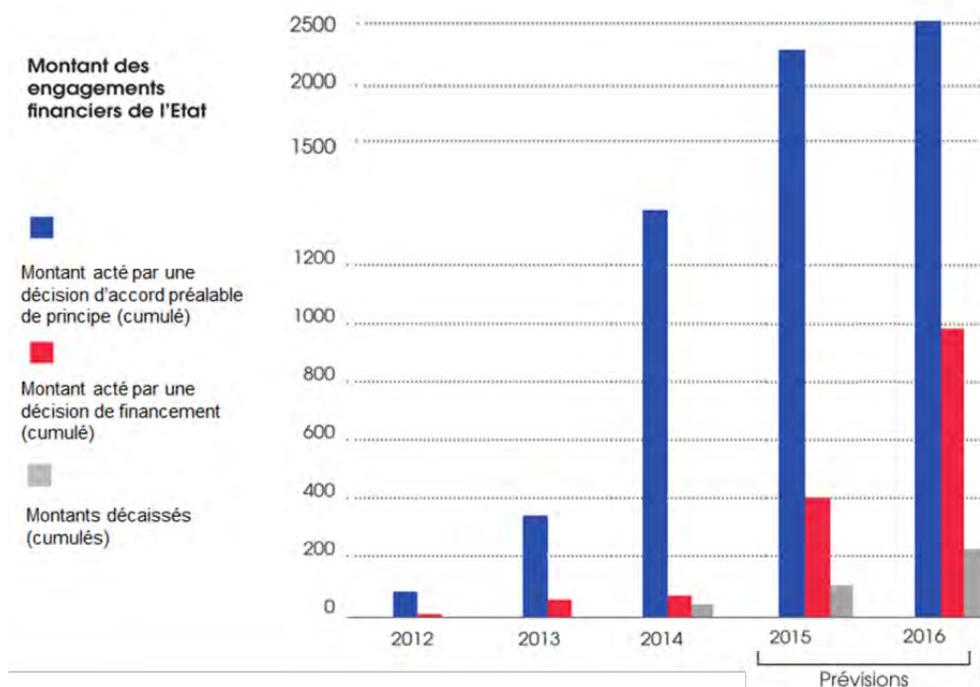
confirme la dynamique des investissements dans les réseaux FttH privés (+20 M€ en 2014, hors raccordements) et l'accélération significative des investissements dans les réseaux d'initiative publique FttH (+123 M€).



### 1,49 milliard d'euros d'engagement financier de l'Etat en 2014 :

Dans le cadre de l'instruction des 74 dossiers de demande de subvention des collectivités territoriales, l'Etat a attribué un engagement financier à 43 dossiers :

- 38 dossiers ont bénéficié d'un pré-accord de financement de l'Etat (1,343 Mds€)
- 5 dossiers ont bénéficié d'une décision définitive de financement de l'Etat (147,7 M€)

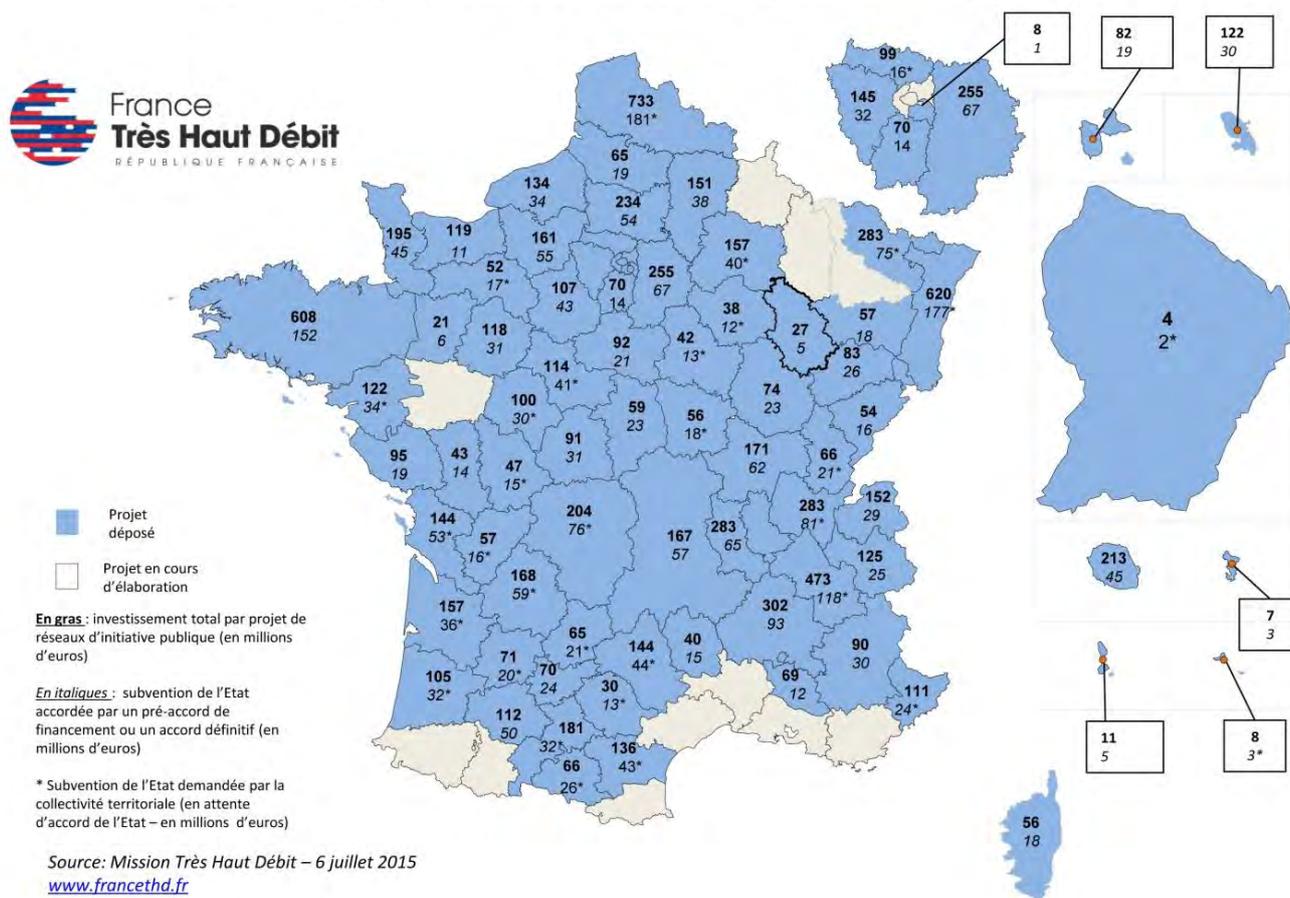


## 10 milliards d'euros d'investissements prévus dans 74 projets de réseaux d'initiative publique :

Les 74 dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit prévoient un

investissement dans les réseaux d'initiative publique d'environ 10 milliards d'euros. **L'objectif du Gouvernement est que l'ensemble des départements soient engagés dans un projet d'ici la fin de l'année 2015.**

### Plan France Très Haut Débit : carte des investissements dans les réseaux publics des collectivités territoriales



**10 Mds €**

d'investissements  
dans les réseaux  
d'initiative publique  
d'ici 2020

**87**

départements

engagés dans le Plan  
France Très Haut Débit

# L'Observatoire France Très Haut Débit et l'Open Data sur les débits, un outil à la disposition des citoyens pour connaître les débits et les réseaux disponibles dans chaque commune :

## Qu'est-ce que l'Observatoire France Très Haut Débit ?

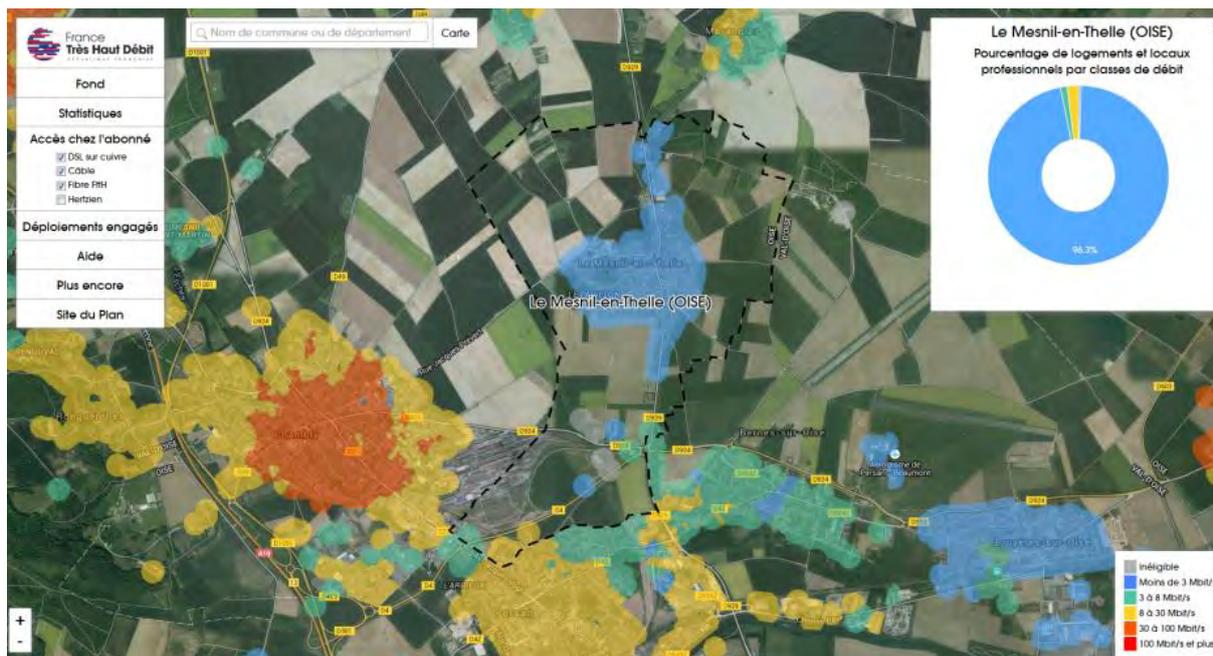
L'Observatoire France Très Haut Débit est un outil cartographique permettant de visualiser les débits et les réseaux filaires (ADSL, câble, fibre optique FttH) disponibles dans son département, sa commune, son quartier.

Mis à jour régulièrement, il a pour objectif d'assurer un suivi transparent des déploiements et d'évaluer le respect de l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022. Au 16 juillet 2015, les données sur les débits prennent en compte l'état des déploiements de la fin du deuxième trimestre 2015. Il est disponible sur :

<http://observatoire.francethd.fr/>

## Quels sont les nouvelles fonctionnalités ?

- L'intégration d'un nouveau type de réseau à l'Observatoire : **le WiMAX**, un réseau hertzien qui propose un accès à Internet par des ondes radioélectriques.
- L'intégration d'une **fonctionnalité « Déploiements engagés »** :
  - Pour le réseau ADSL, les débits prévisionnels seront visibles sur l'ensemble du territoire national.
  - Pour le réseau FttH, les débits prévisionnels seront visibles à titre expérimental pour quatre réseaux d'initiative publique : Oise, Auvergne, Eure-et-Loir. Dans l'exemple de la commune du Mesnil-en-Thelle (ci-dessous), les locaux qui disposent à ce jour d'un débit inférieur à 3Mbit/s disposeront à court terme d'un débit d'au moins 100Mbit/s).



### L'Open Data sur les débits, un levier d'innovation pour les entreprises et l'aménagement du territoire :

En lien avec Etalab, la Mission Très Haut Débit met en ligne des fichiers en Open Data présentant la couverture de chaque département et de chaque commune par type

de réseaux : ADSL ; câble modernisé (fibre+câble) ; fibre optique FttH.

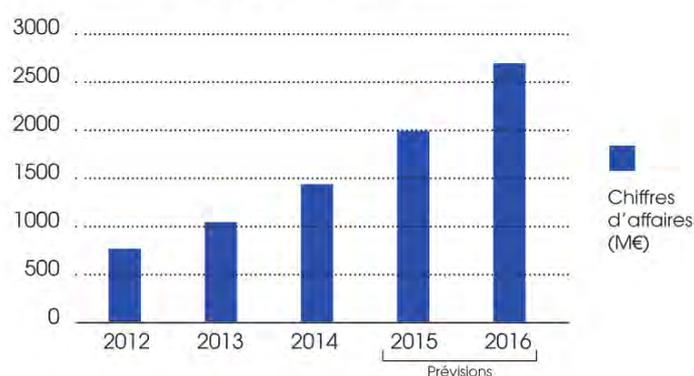
Les données sont téléchargeables sur [www.francethd.fr/l-observatoire/l-observatoire-france-tres-haut-debit.html](http://www.francethd.fr/l-observatoire/l-observatoire-france-tres-haut-debit.html) (à partir du 16 juillet 2015)

## Un chantier qui crée de l'activité dans une filière implantée sur le territoire national

Le déploiement de réseaux d'initiative publique pérennes mobilise une filière industrielle française d'excellence, partenaire du Plan France Très Haut Débit et des collectivités territoriales. En 2014, leur chiffre d'affaires a augmenté de plus de 40% par rapport à 2013 et atteint 1,44 milliards d'euros. L'accélération des déploiements publics en 2015 et sur les années suivantes devrait permettre de maintenir cette dynamique.

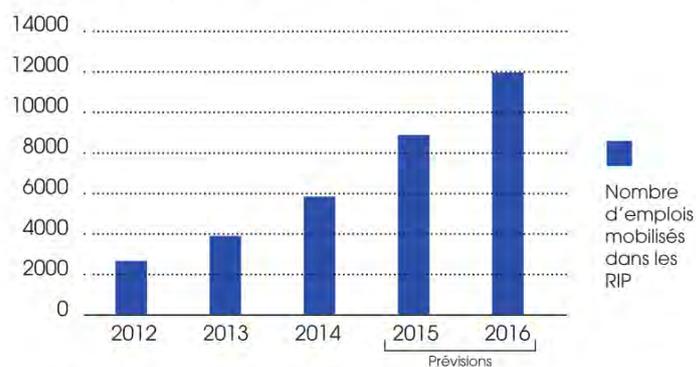
La dynamique instaurée dans le déploiement de réseaux privés et publics se traduit par une mobilisation d'un nombre croissant d'emplois. En 2014, le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 52%, passant d'environ 4 000 en 2013 à près de 6 000 fin 2014. Cette activité bénéficie très largement aux emplois locaux, la quasi-totalité des effectifs mobilisés étant localisée en France.

Chiffres d'affaires (M€)



Source : Observatoire 2014 des entreprises intervenant dans les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) - FIRIP (données prévisionnelles sur 2014-2016)

Nombre d'emplois mobilisés dans les RIP



Source : Observatoire 2014 des entreprises intervenant dans les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) - FIRIP (données prévisionnelles sur 2014-2016)

Suivez le Plan France Très Haut Débit sur [www.francethd.fr](http://www.francethd.fr)  
@FranceTHD





France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

